



**ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE
L'ÉTABLISSEMENT AGRICOLE D'AIRION**

Association Loi 1901 à but non lucratif

INFORMATION GÉNÉRALES APEEAA

L'APEEAA est l'**A**ssociation des **P**arents d'**É**lèves de l'**É**tablishement **A**gricole d'**A**irion.

Elle a pour vocation de vous représenter dans les instances du lycée, de participer financièrement à certaines activités extra-scolaires proposées par le lycée, et surtout de vous louer (sous conditions) les manuels scolaires nécessaires à l'enseignement des élèves.

Cette association est animée par des parents bénévoles qui prennent sur leur temps libre pour gérer ces différentes activités.

Le dossier fourni comprend deux parties : la première concerne l'adhésion et la participation à la vie de l'association à remettre au plus vite (avec le dossier d'inscription), la seconde concerne la remise des manuels scolaires loués à l'APEEAA à rendre complétée le jour de la distribution (à la rentrée scolaire).

Pour adhérer à l'APEEAA, merci de **compléter et de nous retourner** (avec le dossier d'inscription), **le bulletin d'adhésion** (pages 2 et 3 ci-dessous) **accompagné du chèque d'adhésion de 20€** à l'ordre de l'APEEAA (agrafé au bulletin et avec nom/prénom/classe de l'élève au dos du chèque) .

Pour les fratries, une seule adhésion de 20€ pour l'ensemble des élèves est requise, mais **une fiche par élève**.

L'adhésion à l'APEEAA permet de bénéficier des manuels scolaires pour votre enfant et, lors des sorties scolaires (voyages, sports, culturelles), si vous êtes adhérent, **votre enfant bénéficie d'une prise en charge sur ces activités**.

Concernant **la location des manuels scolaires**, votre enfant devra se présenter le jour de la remise des manuels (date précisée ultérieurement) avec :

- **la fiche de remise des manuels** (pages 5 et 6 ci-dessous) complétée
- **le chèque de caution requis d'un montant de 100€** (cent euros), daté du jour de la remise des manuels, agrafé à la fiche (avec nom/prénom/classe de l'élève au dos du chèque)
- **la convention de location signée**

Sans adhésion de votre part et sans les éléments ci-dessus, les manuels ne seront pas remis à votre enfant.

A noter au sujet de la location des manuels :

- il faut **obligatoirement** que le/les parents soient adhérent(s) à l'APEEAA
- il n'y aura qu'une seule date de remise des manuels scolaires (vous et vos enfants serez informés, mais ce sera un jour proche de la rentrée scolaire, selon les disponibilités des parents bénévoles).

Merci.



**ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE
L'ÉTABLISSEMENT AGRICOLE D'AIRION**

Association Loi 1901 à but non lucratif

BULLETIN D'ADHÉSION A L'APEEAA 2026-2027

**À transmettre avec le dossier d'inscription du lycée ou par mail à
legtaairionpourlesparents@gmail.com avant le 31 juillet 2026**

	Parent 1 = adhérent (contact principal)	Parent 2 (si nécessaire)
Nom		
Prénom		
Téléphone portable		
Mail		
Adresse		
Complément		
CP / Commune	/	/
Volontariat APEAA ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Règlement adhésion (20 €) en date du ___ / ___ / 2026	<input type="checkbox"/> En espèces <input type="checkbox"/> Virement (demander RIB par mail) <input type="checkbox"/> Par chèque (ordre : APEEAA) <i>Banque</i> _____ <i>N° chèque</i> _____ <i>Nom émetteur</i> _____	Signature adhérent

En adhérant à l'APEEAA, je m'engage à respecter ses statuts (à disposition au siège de l'association) et à verser ma cotisation pour l'année scolaire. Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires dans le cadre d'une adhésion et font l'objet d'un traitement informatisé destiné à la gestion et aux actions d'informations de l'association. Les destinataires des données sont les membres du Bureau de l'association. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de celles-ci directement à partir de votre compte sur la plateforme ou en faisant une demande par mail.

INFORMATIONS ELEVE

(en cas de fratrie au lycée d'Airion: une fiche par élève mais un seul paiement d'adhésion par famille)

	Elève	Classe	Langues/Spécialités
Fratrie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 2 nd e G (réservé APE <input type="checkbox"/> GT1 <input type="checkbox"/> GT2) <input type="checkbox"/> 2 nd e NJPF <input type="checkbox"/> 2 nd e Production (zoo) <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} G <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STAV aménagement <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STAV agroéquipement <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} GMNF <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} CGEA <input type="checkbox"/> Terminale G ----->> <input type="checkbox"/> Terminale STAV aménagement <input type="checkbox"/> Terminale STAV agroéquipement <input type="checkbox"/> Terminale GMNF <input type="checkbox"/> Terminale CGEA	Langues LV1 : LV2 : (séries générales et techno) <input type="checkbox"/> Espagnol (STAV) ===== Spécialités si TG : <input type="checkbox"/> Spé Bio Eco <input type="checkbox"/> Option Maths comp <input type="checkbox"/> Spé Physique <input type="checkbox"/> Spé Maths
Nom			
Prénom			
Date de naissance	___ / ___ / 20__		
Régime scolaire		<input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire <input type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> Interne	

----- Manuels scolaires - cadre réservé à l'APEEAA -----

Adhésion <input type="checkbox"/> vérifiée le ___ / ___ / _____	<input type="checkbox"/> Convention de location (signée)
Chèque <input type="checkbox"/> valide (ordre APEEAA, signature) <input type="checkbox"/> à refaire caution . Banque : _____ N°: _____ Date : ___ / ___ / 2024	<input type="checkbox"/> Compta BAsso
Remise Le : ___ / ___ / 2026 _____ livres (___ en attente)	<input type="checkbox"/> Saisie Cristal



**ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE
L'ÉTABLISSEMENT AGRICOLE D'AIRION**

Association Loi 1901 à but non lucratif

Retour

Le : ___ / ___ / ___ ___ livres

Manuels manquants/abîmés

Saisie Cristal

Remboursement

Encaissement caution

PARTICIPATION APEEAA et VIE SCOLAIRE 2026-2027

Votre enfant s'inscrit au lycée d'Airion et vous êtes soucieux de jouer un rôle actif au sein de la communauté éducative du LEGTA d'Airion.

Pour cela, vous avez la possibilité de vous présenter dans les différents conseils qui animent la vie de l'établissement. Il vous suffit de compléter le coupon ci-dessous.

Votre candidature servira à constituer notre liste pour les élections qui auront lieu en octobre 2026.

	Adhérent	Elève
Nom		
Prénom		
Téléphone portable		----- Sans objet -----
Mail		----- Sans objet -----
Classe	----- Sans objet -----	

JE SOUHAITE : (cocher la ou les cases)

présenter ma candidature pour intégrer le Bureau de l'APEEAA : 6 postes : Président(e), Président(e) adjoint(e), Secrétaire, Secrétaire adjoint(e), Trésorier(e), Trésorier(e), adjoint(e)

participer aux actions menées par l'association APEAA (distribution/restitution des manuels scolaires, journées portes ouvertes, actions diverses ...)

participer aux conseils de classe (*) (un conseil par trimestre ou semestre selon la classe en fin de journée, 17h15 et 18h30, 2 parents/classe)

présenter ma candidature pour intégrer le conseil intérieur du lycée (*) (membres parents d'élèves élus, 3 titulaires/3 suppléants)

Le conseil intérieur concerne l'organisation pédagogique et la vie scolaire au lycée. Il se réunit 3 fois par an (le matin en général). Les personnes élues au conseil intérieur participent aussi au conseil de discipline. Il est réuni par le directeur pour prendre des sanctions disciplinaires à l'encontre d'élèves ayant commis une faute.

présenter ma candidature pour intégrer le conseil d'administration du lycée (*) (membres parents d'élèves élus 2 titulaires 2 suppléants)

Le conseil d'administration gère l'ensemble de l'établissement et concerne aussi le lycée. Il vote le budget, le règlement intérieur et prend toutes les décisions relatives au fonctionnement de l'établissement. Il se réunit en moyenne 3 fois par an et en matinée.

Les personnes élues au conseil d'administration participent aussi à la commission d'hygiène et de sécurité. Elle touche la santé, l'hygiène et la sécurité des personnes qui se trouvent dans l'enceinte de l'établissement. Elle se réunit 2 fois par an et en matinée.

(*) cette représentation des parents d'élèves est impérative pour le bon fonctionnement des instances du lycée



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉTABLISSEMENT AGRICOLE D'AIRION

Association Loi 1901 à but non lucratif

MANUELS SCOLAIRES : CONVENTION DE LOCATION 2026-2027

(EXEMPLAIRE ADHÉRENT À CONSERVER)

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

L'adhérent s'engage à être à jour de sa cotisation pour la remise des livres.

Article 1 – Manuels scolaires

Tous les manuels scolaires du lycée suivent une liste donnée par les professeurs. Les manuels scolaires sont distribués en lot et sont distribués aux élèves en fonction de leur classe.

Article 2 – Durée et tarif de la location

La présente location est consentie pour l'année scolaire à compter du 1^{er} jour de la rentrée scolaire sous réserve du dépôt de dossier complet et se terminera de plein droit et sans formalité lors de la restitution à la date communiquée par le lycée. Si les livres ne peuvent être remis lors de nos permanences APEEAA, l'adhérent doit contacter au plus vite l'association afin de trouver ensemble une solution.

Article 3 – Chèque de caution

L'adhérent s'engage par ailleurs à fournir lors de la remise des livres un chèque de caution de 100€ (cent euros) à l'ordre de l' APEEAA, **non encaissé**, et qui lui sera rendu après vérification du nombre et du bon état des livres par un membre de l'association.

Aucune remise de manuels n'aura lieu sans ce chèque de caution.

Article 4 – condition particulières en cas de changement d'orientation

Si l'élève change d'orientation en début d'année, il est impératif de prévenir au plus vite l'association (legtaairionpourlesparents@gmail.com) afin de prévoir sans délai la restitution des manuels fournis.

Sur demande de l'adhérent, un remboursement de cette location pourra être envisagé en cas de départ du lycée avant le 30 septembre de l'année scolaire.

Article 5 - Conditions générales

Le jour de la remise, l'état des manuels scolaires est examiné par l'élève et un membre de l'association. Une remise effective vaut acceptation de l'état des manuels, actée par la remise du bordereau d'attribution nominatif. L'élève est responsable des manuels et s'engage à les couvrir et à les maintenir en bon état tout au long de l'année scolaire. Par ailleurs, les manuels sont identifiés par une étiquette et un numéro saisi dans un logiciel et sont affectés à l'élève. Lors de la restitution, l'élève s'engage à nous retourner les manuels précis qui lui ont été attribués (ne surtout pas faire d'échange avec les camarades).

La restitution des manuels scolaires se fera au lycée d'Airion lors d'une permanence de l'association à une date définie et communiquée par le lycée. Lors de cette restitution, chaque manuel sera vérifié par l'un des membres de l'association. Tout livre non restitué ou en mauvais état constaté fera l'objet d'une facturation correspondante. En l'absence du paiement de cette facture, l'APEEAA procédera à l'encaissement du chèque de caution. Tout adhérent restant en dette vis à vis de l'association ne pourra prétendre à une nouvelle location.

Le présent contrat est établi en deux exemplaires, un pour vous et un pour l'association.

Fait à _____, le ____ / ____ / _____,

Nom, prénom de l'adhérent (le parent) : _____

Nom & prénom de l'enfant : _____

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » :

(exemplaire adhérent à conserver)



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉTABLISSEMENT AGRICOLE D'AIRION

Association Loi 1901 à but non lucratif

MANUELS SCOLAIRES : CONVENTION DE LOCATION 2026-2027

(EXEMPLAIRE À REMETTRE À L'APEEAA SIGNÉ)

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

L'adhérent s'engage à être à jour de sa cotisation pour la remise des livres.

Article 1 – Manuels scolaires

Tous les manuels scolaires du lycée suivent une liste donnée par les professeurs. Les manuels scolaires sont distribués en lot et sont distribués aux élèves en fonction de leur classe.

Article 2 – Durée et tarif de la location

La présente location est consentie pour l'année scolaire à compter du 1^{er} jour de la rentrée scolaire sous réserve du dépôt de dossier complet et se terminera de plein droit et sans formalité lors de la restitution à la date communiquée par le lycée. Si les livres ne peuvent être remis lors de nos permanences APEEAA, l'adhérent doit contacter au plus vite l'association afin de trouver ensemble une solution.

Article 3 – Chèque de caution

L'adhérent s'engage par ailleurs à fournir lors de la remise des livres un chèque de caution de 100€ (cent euros) à l'ordre de l' APEEAA, **non encaissé**, et qui lui sera rendu après vérification du nombre et du bon état des livres par un membre de l'association.

Aucune remise de manuels n'aura lieu sans ce chèque de caution.

Article 4 – condition particulières en cas de changement d'orientation

Si l'élève change d'orientation en début d'année, il est impératif de prévenir au plus vite l'association (legtaairionpourlesparents@gmail.com) afin de prévoir sans délai la restitution des manuels fournis.

Sur demande de l'adhérent, un remboursement de cette location pourra être envisagé en cas de départ du lycée avant le 30 septembre de l'année scolaire.

Article 5 - Conditions générales

Le jour de la remise, l'état des manuels scolaires est examiné par l'élève et un membre de l'association. Une remise effective vaut acceptation de l'état des manuels, actée par la remise du bordereau d'attribution nominatif. L'élève est responsable des manuels et s'engage à les couvrir et à les maintenir en bon état tout au long de l'année scolaire. Par ailleurs, les manuels sont identifiés par une étiquette et un numéro saisi dans un logiciel et sont affectés à l'élève. Lors de la restitution, l'élève s'engage à nous retourner les manuels précis qui lui ont été attribués (ne surtout pas faire d'échange avec les camarades).

La restitution des manuels scolaires se fera au lycée d'Airion lors d'une permanence de l'association à une date définie et communiquée par le lycée. Lors de cette restitution, chaque manuel sera vérifié par l'un des membres de l'association. Tout livre non restitué ou en mauvais état constaté fera l'objet d'une facturation correspondante. En l'absence du paiement de cette facture, l'APEEAA procédera à l'encaissement du chèque de caution. Tout adhérent restant en dette vis à vis de l'association ne pourra prétendre à une nouvelle location.

Le présent contrat est établi en deux exemplaires, un pour vous et un pour l'association.

Fait à _____, le ____ / ____ / _____,

Nom, prénom de l'adhérent (le parent) : _____

Nom & prénom de l'enfant : _____

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » :

(exemplaire à retourner à l'APEEAA)



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE
L'ÉTABLISSEMENT AGRICOLE D'AIRION

Association Loi 1901 à but non lucratif

FICHE DE REMISE des manuels

(à compléter recto/verso et à remettre le jour de la distribution avec le(s) chèque(s))

	Adhérent	Elève
Nom		
Prénom		
Classe	----- Sans objet -----	

Conditions indispensables pour la remise des manuels	
1 - <u>Adhésion</u> APEEAA (20€)	<input type="checkbox"/> déjà réglée Vir/chèque/espèce avec la fiche d'adhésion <input type="checkbox"/> par chèque ci joint banque _____ N° _____ (agrafer SVP)
2 - <u>Location</u> (0€)	L'APEEAA a décidé d'offrir la location des manuels scolaires pour l'année 2026-2027. Notez que la location était de 10€ par an les années précédentes et, en fonction de la situation de l'association, cette dernière se réserve le droit de rétablir un tarif de location les années suivantes.
3 - <u>Caution</u> Chèque de caution (100 €) <i>IMPERATIF</i>	<p style="text-align: center;">AGRAFER ICI</p> <p style="text-align: center;">100 € (CENT euros) à l'ordre de « APEEAA » <u>daté du jour de la remise</u></p> <p style="text-align: center;"><u>PAS de caution PAS de remise de manuels</u></p>

Si cette fiche est incomplète et ne comporte pas le ou les chèques requis non déjà transmis (adhésion), aucun manuel scolaire ne pourra être remis à l'élève.

Si l'adhérent et/ou l'élève ne peuvent être présent(s) le jour de remise des manuels scolaires, aucune autre date ne sera possible (*)

(*) *sauf situation exceptionnelle dûment justifiée auprès des bénévoles parents de l'APEEAA contact : legtaairionpourlesparents@gmail.com*

ASSOCIATION ACOOPA



LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AGRICOLES CONTRIBUENT À L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

AINSI, À AIRION, L'ASSOCIATION DE COOPÉRATION D'AIRION (LOI 1901 À BUT NON LUCRATIF, DEPUIS 2007), PERMET DE :

*sensibiliser ses membres
aux droits de l'homme
dans le monde*

*encourager le sens des
responsabilités et des
attitudes citoyennes*

*développer la vie collective et
coopérative des apprenants*

*faire découvrir d'autres
cultures afin d'ouvrir à la
diversité culturelle
du monde*

VOTRE PREMIÈRE ACTION, C'EST DE DEVENIR ADHÉRENT!



adhésion en **ligne** :



adhésion **papier** :

au verso de ce document

merci!

Visitez notre site web et suivez-nous sur les réseaux :

www.associatonacoopa.fr

COUPON D'ADHESION



Année scolaire :

Madame, Monsieur

Représentant légal de l'élève :

Adresse :

Téléphone :

Courriel:

Souhaite devenir adhérent.



Je joins à cet effet **5 €** en chèque (à l'ordre de l'ACOOPA) ou en espèces

A adresser dans une enveloppe soit:

- à Mme PLET, enseignante au lycée agricole
- ou par courrier à :
Association ACOOPA-6 rue du dessus de l'étang -60600 AIRION

Fait à Le.....

Signature





A.L.E.S.A.A.

L'ÉQUIPE ÉLUE

2025-2026



L'ALESAA, QU'EST-CE QUE C'EST?

Une association loi 1901 à but non lucratif, gérée par des élèves, dans le but de faire vivre le lycée (avec l'aide d'un enseignant).

Elle est constituée d'un conseil d'administration de 10 membres, dont 6 forment le bureau, dont le but est de faire vivre le lycée (avec l'aide d'un enseignant).

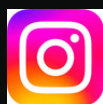
LES ACTIVITÉS



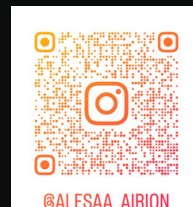
UN ESPACE POUR VOUS

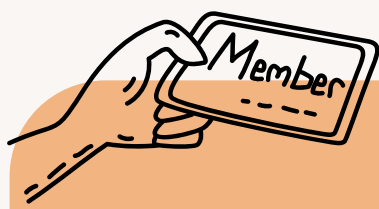


Suivez-nous sur les réseaux :



alesaa_airion





L'ADHÉSION

L'A.LE.S.A.A. a contracté une assurance auprès de la MAIF pour assurer les locaux, les biens et tout ses adhérents, notamment lors des sorties de loisirs. Elle ne couvre pas les dommages qu'un adhérent peut occasionner volontairement sur un tiers .

Une assurance responsabilité civile est conseillée.

Tout manquement attesté au respect des locaux, des biens matériels, des consignes ou des personnes lors des activités par un adhérent occasionne son exclusion de l'association, et donc de toutes les activités et ce, sans remboursement de l'adhésion.

L'A.LE.S.A.A. donne priorité à ses adhérents à jour de leur cotisation lors des inscriptions aux activités. Aucun crédit n'est accepté. Aucun remboursement n'est fait en cas de désistement de dernière minute sans motif valable.

L'A.LE.S.A.A. s'engage à respecter le droit à l'image de chacun de ses membres (remplir le formulaire).

Elève, étudiant (lycée) : 22 euros

Apprentis, stagiaires (CFPPA) : 12 euros

En cas de fratrie adhérente au sein de l'A.LE.S.A.A., la première adhésion est de 22 euros, et les suivantes de 11 euros.

COMMENT VALIDER VOTRE ADHÉSION?



1- SI VOUS RÈGLEZ PAR **CHÈQUE** (À L'ORDRE DE L'A.L.E.S.A.A.) OU EN **ESPÈCES**, IL FAUT REMPLIR L'ADHÉSION AU FORMAT PAPIER

2- SI VOUS RÈGLEZ **EN LIGNE**, LE FORMULAIRE D'ADHÉSION EST À REMPLIR EN LIGNE



<https://alesaa.s2.yapla.com/fr/espace-membres>



JUSTE AVANT DE PAYER EN LIGNE, IL VOUS EST PROPOSÉ DE SOUTENIR LE SITE YAPLA: VOUS POUVEZ REFUSER EN CLIQUANT SUR "MODIFIER"



Récapitulatif du paiement

Adhésion simple

22,00 €

Contribution suggérée

3,90 €

Pourquoi votre soutien compte?

Modifier

Montant total

25,90 €

Précédent

Procéder au paiement



TYPE D'ADHESION *

- ADHESION SIMPLE (LYCÉE) 22 EUROS
- ADHESION MULTIPLE (2 ENFANTS OU PLUS) 12 EUROS
- ADHESION SIMPLE (CFPPA) 11 EUROS

**COCHER LA CASE CORRESPONDANTE À VOTRE CHOIX*

INFORMATIONS SUR L'ADHERENT

NOM..... PRÉNOM.....
 DATE DE NAISSANCE..... MINEUR OU MAJEUR ?.....
 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE ADRESSE MAIL.....

CLASSE * :

- SECONDE GÉNÉRALE 1
- SECONDE GÉNÉRALE 2
- SECONDE PROFESSIONNELLE N.J.P.F
- SECONDE PROFESSIONNELLE PRODUCTION
- PREMIERE GÉNÉRALE
- PREMIERE TECHNOLOGIQUE
- PREMIERE PROFESSIONNELLE G.M.N.F
- PREMIERE PROFESSIONNELLE C.G.E.A.
- TERMINALE GÉNÉRALE
- TERMINALE TECHNOLOGIQUE
- TERMINALE PROFESSIONNELLE G.M.N.F
- TERMINALE PROFESSIONNELLE C.G.E.A
- BTS A.C.D 1 ÈRE ANNÉE
- BTS A.C.D 2ÈME ANNÉE
- BTS A.P 1 ÈRE ANNÉE
- BTS A.P 2EME ANNÉE
- APPRENTI

**COCHER LA CASE CORRESPONDANTE À VOTRE CHOIX*

COORDONNEES DE L'ADHERENT

ADRESSE.....
 CODE POSTAL.....
 VILLE.....

REPRESENTANT LEGAL *

NOM..... PRÉNOM.....
 ADRESSE SI DIFFERENTE DE L'ADHERENT :
 ADRESSE.....
 CODE POSTAL.....
 VILLE.....

DATE ET SIGNATURE DE L'ADHERENT

DATE ET SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LEGAL *

BULLETIN D'ADHÉSION A L'ASSOCIATION SPORTIVE **(facultatif)**

Madame, Monsieur,

L'Association Sportive (loi 1901 à but non lucratif) du lycée permet aux élèves volontaires de pratiquer des activités sportives en dehors de leur cours obligatoires d'Education Physique et Sportive.

Le lycée comportant une majorité d'internes, notre objectif principal est d'en favoriser l'accès au plus grand nombre, que ce soit pour le loisir ou avec une visée compétitive dans le cadre de l'UNSS. Dans ce dernier cas, l'adhésion à l'Association Sportive permet d'obtenir la licence UNSS et de bénéficier d'une assurance collective.

MONTANT DE L'ADHÉSION 2024 / 2025 : 20 euros

L'élève doit aussi fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive en compétition.

Nom de l'élève ou étudiant

En classe de

Joindre un chèque de 20 €, à agraffer au bulletin d'adhésion (noter nom, prénom, classe au dos du chèque) à l'ordre de l'A.S. du lycée agricole d'Airion, à remettre dans le dossier d'inscription ou à Mr DUNAND Professeur d'E.P.S.

Le

SIGNATURE RESPONSABLE 1

SIGNATURE RESPONSABLE 2